



**DIRECCTE Occitanie  
Unité Départementale  
de Tarn-et-Garonne**

*16 rue Louis Jouvet - Rés. Marcel Pagnol*

*CS 20144- 82001 Montauban Cedex*

## **CORONAVIRUS ET ENTREPRISES : Mesures de soutien aux entreprises et aux salariés**

L'épidémie de Coronavirus touche un certain nombre d'entreprises industrielles qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement ainsi qu'un certain nombre de PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

Plusieurs interrogations quant aux mesures de précautions et au droit du travail peuvent s'exprimer au sein des entreprises.

S'agissant des mesures de précaution et des questions liées au droit du travail, les ministères des solidarités et de la santé et le ministère du travail ont élaboré un question/réponse pour les entreprises et les salariés, disponible en cliquant sur le lien ci-après

 [Coronavirus en entreprise : questions/réponses](#) 

S'agissant des mesures immédiates de soutien aux entreprises et leur accompagnement, le ministre de l'économie et des finances a confirmé que seront mises en place des possibilités de recours à l'activité partielle et l'étalement des charges sociales et fiscales pour les entreprises qui en auront besoin. Pour en savoir plus :

 [Accompagnement des entreprises impactées par le coronavirus](#) 

 [Activité partielle et Coronavirus : notice technique](#) 

Vous pouvez également consulter le site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

et les mesures mises en oeuvre par le Ministère des Finances

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

## Information A.R.S.

Pour toute question d'ordre médical :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/espace-presse-5>

Téléphone : 0 800 130 000



### **CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon (à défaut du gel hydroalcoolique)



Toussez ou éternuez dans votre coude afin de couvrir votre nez et votre bouche



Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique

### **En cas d'apparition de symptômes**

(fièvre ou sensation de fièvre, toux ou sensation d'essoufflement)



Restez chez-vous et contactez votre hiérarchie  
(Possibilité de télétravail ou à défaut, d'autorisation spéciale d'absence)



Contactez le 15  
Portez un masque uniquement si vous êtes févreux ou malade